

Règlement du jeu « JUSTE PRIX » – CLC-ACCESSOIRES

ARTICLE 1 La société organisatrice

CLC Financière, dont le siège social est établi à CS 90120- Route de Villiers en Lieu – 52 100 Saint Dizier, organise un jeu-concours intitulé “ Le juste prix”.

ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d’achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine, en corse et est limité à une seule participation par foyer, même nom, même adresse. Sont exclues les personnes ayant participées à l’élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille, les collaborateurs (trices) du groupe CLC-loisirs. La participation au concours entraîne l’acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 3 : Accès et durée

Le jeu est accessible à l’adresse suivante : <https://kx1.co/justeprix-clcaccessoires> Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d’annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l’exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le jeu débute le 18/03/2019 à 8h00 et prend fin le 24/03/2019 à 23h59.

ARTICLE 4 : Modalités du jeu

Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur et par jour (même nom, même prénom et même adresse email) et une seule participation par famille (même nom, même adresse email). En cas de participation multiple d’un joueur, celui-ci sera éliminé d’office du présent jeu-concours. La participation au Jeu implique une attitude loyale, dans le respect du présent règlement. L’organisateur se réserve le droit de disqualifier et/ou de ne pas attribuer les lots aux participants ayant méconnu les dispositions du présent règlement, notamment par fraude, voire, d’engager des poursuites contre eux devant les juridictions compétentes. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L’organisatrice » sans que celle-ci n’ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 : Principe du jeu et désignation du gagnant final

Il s’agit d’un jeu type « JUSTE PRIX » dans lequel le joueur doit deviner le prix exact de 2 produits, pour se faire des indices sont à la disposition du participant. Le participant doit trouver le juste prix des 2 produits pour être désigné « gagnant ». Le gagnant final est issu du tirage au sort parmi les « désignés gagnants » au juste prix pendant toute la durée du jeu

ARTICLE 6 : Dotation(s)

Ce jeu-concours est doté d'un lot - Un lot de 4 chaises Kampa, d'une valeur totale de 119,6€ Chaque participant reçoit également un code réduction de 10% valable lors d'une location de camping-cars, fourgon aménagé ou van chez le partenaire de CLC : Evasia. Ce code est valable pour toute location de camping-car, fourgon aménagé ou van (hors assurance et options complémentaires) dans l'ensemble du réseau Evasia, pour toute location dont le retour aura lieu avant le 30/09/2019 et soumise aux conditions générales de location. Le code est communiqué lors de sa réservation sur le site internet evasia.fr (étape 5) ou auprès de la réservation centrale au 0969 393 209.

ARTICLE 7 : Modalités de mise en possession des lots

Le lot non cessible ne peut être échangé contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. La société organisatrice se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer le prix offert par un prix de même valeur. Le gagnant final viendra chercher son lot dans la concession de choix avant le 19/04/2019. Liste des magasins participant ici. La renonciation du gagnant à sa dotation ou son impossibilité à en profiter n'octroi aucune compensation.

ARTICLE 8 : Copie du présent règlement

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Ce règlement peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse https://d2tygfsszdug5i.cloudfront.net/contest/wzYwSKO/rules_DYr9Xv5_fr.pdf. Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : CLC Accessoires " Juste Prix " - CS 90120 - Route de Villiers en Lieu – 52 100 Saint Dizier. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (à la même adresse) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif.

ARTICLE 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

ARTICLE 10 : Publicité

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.